

Charte des adhérents à l'Association E.D.E.L.V.E.I.S.

Les valeurs de l'association

« Le Monde est ouvert. Aimons-le !... »

Voyager, c'est le plaisir de la découverte, des rencontres, l'acceptation et le respect des différences de culture et de coutumes.

Loin des préjugés, nous souhaitons qu'EDELVEIS porte à l'étranger comme en France, **l'image d'un touriste raisonnable, solidaire, modeste et respectueux des autres.**

L'esprit laïc, la tolérance, le respect mutuel, l'ouverture aux autres, impliquant attention, solidarité et entraide sont les **valeurs fondamentales** de l'association.

L'association : présentation

Objet

L'association EDELVEIS a pour but d'organiser des voyages culturels et d'agrément **ouverts à tous**, dans un esprit laïc et respectueux de la personne humaine, dans un esprit de partage entre les membres et les populations visitées. Pour répondre à son objet, l'association est immatriculée (Art. R.211-21 du code du tourisme) au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le n° IM 088110011 et souscrit aux garanties légales en la matière.

Les participants à un voyage EDELVEIS sont couverts par les assurances « tourisme » :

- A titre global, l'association EDELVEIS, titulaire de l'immatriculation, bénéficie de la garantie financière du Fonds Mutuel de Solidarité de l'Union Nationale des Associations de Tourisme d'une part et de la garantie de responsabilité civile couvrant les conséquences pécuniaires de son activité voyages (police MAIF 260 0217 K) d'autre part.
- A titre individuel par leur adhésion à EDELVEIS, nos voyageurs sont couverts pour les dommages corporels, dommages aux biens et assistance dans le cadre de « Inter Mutuelles Assistance » (IMA) au titre du contrat MAIF.
- Ils le sont aussi, à titre individuel et volontaire, à travers l'option spéciale annulation et interruption de séjour proposée par l'association EDELVEIS.

Adhésion

Toute personne qui adhère à l'association en devient membre et s'engage à en **respecter les statuts**. Une cotisation annuelle est votée en assemblée générale ordinaire. L'adhésion est une obligation contractuelle pour voyager. La cotisation court sur l'année civile. Elle rend l'adhérent destinataire de toute l'information écrite de l'association : lettres, programmes annuels, fiches de voyages, convocations aux départs, réunions, assemblées. L'appel de cotisation se fait en début d'année.

Fonctionnement

L'assemblée générale annuelle est à la base du fonctionnement démocratique de l'association. Tous les adhérents à jour de cotisation en sont membres. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents. L'assemblée générale élit parmi les siens, jusqu'à 18, les membres de son conseil d'administration et procède à leur renouvellement par tiers tous les deux ans. L'assemblée générale se prononce sur les rapports moral, d'activité et financier présentés par le conseil d'administration et délibère sur les orientations à donner à son action.

Le conseil d'administration se réunit au moins 4 fois par an et ne peut délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Il élit son bureau et répartit les missions ou responsabilités entre les administrateurs. Il travaille à la mise en œuvre des orientations décidées par l'assemblée générale et dans les limites de l'objet de l'association.

Les fonctions des administrateurs sont entièrement bénévoles.

Les destinations

Elles sont choisies en fonction des vœux des adhérents mais le Conseil d'administration décide de leur programmation. Il étudie alors leur faisabilité. La destination étant retenue. Il en prépare l'organisation avec un responsable qui en sera aussi souvent l'accompagnateur.

Trois cas de figure sont possibles :

- ✧ Organisation du voyage par les moyens propres d'EDELVEIS.
- ✧ Utilisation d'un réceptif local pour personnaliser les circuits et approcher les populations au plus près de leurs traditions et mode de vie.
- ✧ Utilisation d'un tour opérateur, d'un croisiériste, d'une association, reconnus et fiables.

Programme annuel des voyages

Il est publié chaque année fin août et présente les destinations prévues pour l'année suivante.

Prix

La négociation adaptée des prix d'hébergement et de restauration, des prestations touristiques, des transports, la modicité des frais d'organisation d'EDELVEIS garantissent à ses adhérents **un très bon rapport qualité/prix**.

Le prix final est toujours net, TTC, pourboires inclus, sans rallonge possible même en cas de déficit.

Un dispositif de remboursement d'excédent par voyage a été mis en place. Il est susceptible d'évolutions après débats en Conseil d'Administration.

Par principe, **les prix des voyages sont établis « tout compris », pourboires inclus dès le départ.** C'est une garantie, une absence de dérive et une tranquillité d'esprit : ni calculs, ni change, ni devises autres que celles de l'argent de poche de chacun. **Ce parti « prix net » évite toute mauvaise surprise.**

Ces pourboires sont calculés par l'association, pour chaque voyage, selon des paramètres qui tiennent compte du **niveau de vie des pays visités**. Il est entendu que **ce pécule**, géré par l'accompagnateur, **peut ne pas être dépensé en totalité** si les prestations attendues ne sont pas à la hauteur espérée.

Le montant des petits pourboires au jour le jour relève de l'appréciation et de la décision de l'accompagnateur. Pour les gros pourboires aux guides, chauffeurs, personnels hôteliers ou de croisière, leur évaluation se fait en concertation des membres du CA présents sur le voyage. Cette évaluation est portée éventuellement à la connaissance des voyageurs.

Dans tous les cas, l'accompagnateur est tenu de rendre le détail et le décompte définitif des pourboires au CA d'EDELVEIS.

Préinscriptions

Edelveis, à la signature des contrats, paie des acomptes. C'est pourquoi **la préinscription est très importante**. Il est demandé aux adhérents de se prononcer **en effectuant un versement de 50 €** sur tel ou tel voyage choisi par eux. Cela permet aux organisateurs, en fonction de la fréquentation probable, d'en cadrer le prix en tenant compte des tarifs dégressifs de groupe, de remise gracieuse, de la saison et, *in fine*, de confirmer, d'annuler ou d'ajourner le voyage. **A savoir :**

- ✧ La somme de 50 € versée lors de la préinscription se déduit du prix global du voyage lors du paiement du solde.
- ✧ En cas d'annulation ou d'ajournement par EDELVEIS, la somme de 50 € est remboursée ou reportée sur un autre voyage.

La somme de 50 € versée lors de la préinscription n'est pas remboursée à ceux qui renoncent à leur voyage quelle qu'en soit la raison de leur fait.

- ✧ **Un adhérent ne s'étant pas préinscrit à un voyage peut, le délai de préinscription écoulé, y participer, si l'organisation le permet.**
- ✧ Les participants à un voyage sont retenus dans l'ordre d'arrivée des préinscriptions, puis, s'il reste des places, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- ✧ En cas d'excédent de préinscriptions par rapport aux places ouvertes, une liste d'attente est établie dans l'ordre des arrivées

Modalités d'inscription et de paiement

Les fiches d'inscriptions sont éditées au fur et à mesure du « bouclage » complet de chacun des séjours proposés par l'association. Les adhérents les recevront en même temps que « les lettres aux adhérents »,

La fiche d'inscription détaille, jour par jour, le programme du voyage. Le volet détachable est à renvoyer à l'**organisateur dûment et lisiblement complété** pour faciliter le travail d'enregistrement du secrétariat. **Bien inscrire les nom et prénom tels qu'indiqués sur la pièce d'identité utilisée dont la date de validité doit être vérifiée.**

A ce volet, joindre obligatoirement un chèque **d'acompte (ou virement)** du montant indiqué augmenté du prix des options souhaitées (*option annulation, chambre individuelle ou acheminement*). Bien cocher les cases **Oui** ou **Non** et ne pas oublier de **signer** l'engagement. **Le tout doit être envoyé à l'adresse indiquée.**

Le 2° acompte éventuel doit être envoyé à l'organisateur quatre mois avant le départ.

Le solde se règle auprès du trésorier, à la réception de la facture, au moins huit jours avant la réunion préparatoire ou, à défaut d'y assister, **spontanément un mois avant le départ**. Pour éventuellement échelonner les paiements, **contacter directement le responsable du voyage.**

Quelques précisions utiles

Adaptation à d'autres conditions de vie

En fonction du type de voyage retenu (à pied, en car...), du pays (riche en hébergements de haut niveau ou non), **le voyageur est susceptible de devoir s'adapter** à des conditions d'hébergement et de restauration différentes de celles qu'il pourrait souhaiter habituellement. La réunion d'information avant voyage l'informe exactement sur ces conditions. En cas de doute lors de la préinscription, chacun pourra se renseigner auprès de l'organisateur.

La chambre individuelle

Il n'est pas toujours possible d'en obtenir, il faut le savoir ... et l'accepter !

Mais à l'inverse, il peut survenir qu'un voyageur soit contraint, contre son gré, de prendre une chambre individuelle faute de voyageur (euse) avec qui partager son logement. Dans ce cas, mais seulement après avoir épuisé toute solution de chambre à trois lits, EDELVEIS prendra le surcoût « chambre individuelle » à sa charge. Cette possibilité est cependant limitée à 1 fois par an et par adhérent.

Défection

Des défections de dernière minute (maladie, décès d'un proche...) risquent de mettre l'association dans une situation difficile, c'est pourquoi elle peut, exceptionnellement, proposer le voyage à prix réduit à ses adhérents car une grande partie des frais engagés est, dans ce cas, irrécupérable.

Documents à compléter

Pour éviter les désagréments dus aux **dysfonctionnements auxquels les bénévoles de l'association sont confrontés**, il est demandé à chacun de :

- ✧ Compléter de **façon lisible** les documents de l'association.
- ✧ Compléter **correctement et entièrement** ces documents.
- ✧ Les envoyer à l'adresse indiquée sur chacun d'eux.
- ✧ Faire la distinction entre « identité officielle » et « identité usuelle » (inscrire sur les documents le nom indiqué sur la pièce d'identité).

Départ de proximité

L'association met en place un dispositif de rassemblement et de préacheminement des voyageurs à partir des Vosges.

Accompagnateur

Chaque voyage bénéficie pour la durée du séjour d'un accompagnateur EDELVEIS, membre de l'association. Son rôle est de veiller au parfait déroulement du voyage, **à la bonne intégration de chacun au sein du groupe** comme au suivi du programme en relation avec le réceptif local, à la résolution de tout problème lié au déroulement du séjour ou à la santé des participants. Il peut être amené à gérer un sinistre (maladie, accident, rapatriement...)

En permanence à l'écoute des voyageurs, il pourvoit également, au jour le jour, au paiement des guides, des entrées, des pourboires car, à EDELVEIS tout est compris dans le prix dès le départ et c'est l'accompagnateur qui gère ce pécule, établi selon des règles définies par le CA.

L'accompagnateur, dans le cadre de ses fonctions, agit en tant que de besoin auprès des assureurs pour préserver les intérêts des participants. Précisons qu'en cas de maladie ou de soins en déplacement, les frais médicaux et pharmaceutiques sont réglés par le voyageur concerné. Il appartient également à chacun de se munir pour la durée du séjour, de ses médicaments, ordonnances, carte de groupe sanguin, carte Vitale, carte européenne d'assurance maladie, certificats de vaccination, carnet de santé...

L'option annulation et interruption de séjour

« Pour chacun de ses voyages, l'association EDELVEIS offre à ses adhérents la possibilité de souscrire une option spéciale annulation et interruption de séjour.

D'un montant de 3% du prix du voyage concerné, l'Option spéciale Annulation et Interruption de séjour se contracte lors de l'inscription au voyage et s'acquitte en même temps que l'acompte provisionnel. Qu'il y ait annulation ou pas, son montant reste acquis à EDELVEIS.

L'option annulation prend effet au jour de son paiement et s'arrête à la minute du départ.

En cas d'annulation, quelle qu'en soit la date et sans justificatif à fournir, l'adhérent s'engage à prévenir l'organisateur du voyage et le président d'EDELVEIS aussitôt qu'il a connaissance de devoir renoncer au voyage. Un avis par téléphone devra être confirmé par écrit dans les 24 heures, par voie postale ou par internet.

EDELVEIS remboursera alors à l'adhérent les montants déjà versés diminués forfaitairement de 10 % du prix total du voyage souscrit hors assurance. Les assurances ne sont jamais remboursées.

A savoir : En cas d'annulation ou de dommages aux biens, des franchises sont appliquées. L'adhésion à Edelweis, l'option annulation et interruption de séjour ne peuvent faire l'objet de remboursement de la part de l'association.

Tout souscripteur à l'option spéciale annulation EDELVEIS bénéficie également de la couverture du risque interruption de séjour. Elle prend effet le jour du départ et court sur la durée du voyage.

En cas d'interruption de séjour le rapatriement est pris en charge par EDELVEIS.

L'adhérent obtiendra un remboursement total des prestations non consommées qui étaient prévues au programme.

Si l'accompagnant de la personne rapatriée est lui aussi pris en charge par l'assurance assistance, les mêmes conditions de remboursement lui seront appliquées s'il a lui-même souscrit à l'option annulation et interruption de séjour ».

Mais liberté est laissée à l'organisateur, en concertation avec le Président, de prendre l'assurance Edelweis ci-dessus exposée ou celle du voyageur.

Echanges et communication

La Lettre aux Adhérents

La lettre, à raison d'au moins 5 par an, est transmise systématiquement aux membres à jour de cotisation, soit par courrier électronique soit très exceptionnellement par la poste.

Le site internet

L'association a créé un site internet (edelweis-voyage.fr) afin de faire connaître et promouvoir ses activités. Chaque visiteur du site a la possibilité de découvrir EDELVEIS, de connaître le programme à venir, d'adhérer en suivant les instructions mentionnées sur le site. Il recense également tous les voyages effectués ces dernières années sous forme de photographies ou diaporamas ainsi que leurs comptes-rendus parus dans la presse locale. (*membrassoc EdelVeis88*)

Les rencontres EDELVEIS

L'association favorise les rapports de convivialité entre ses adhérents en organisant, des réunions d'avant et d'après voyage.

✧ Les réunions préparatoires permettent d'informer dans le détail les voyageurs sur les conditions et le déroulement des voyages, de fournir de la documentation, de solder les comptes, **de faire la connaissance des autres participants** et de prendre en considération les éventuels cas particuliers.

✧ Les rencontres au retour de voyage, plus festives en raison même de ces retrouvailles donnent lieu à **un bilan dressé à partir des évaluations de chacun**, mais aussi à des échanges d'impressions, de partages de souvenirs, de photos.

Un repas en commun ponctue ces temps forts de l'association. Les dates et lieux de ces réunions comme le prix des repas sont publiés dans « la Lettre aux Adhérents ».

L'évaluation

Lors de chaque voyage, **une fiche d'évaluation** est remise à chaque participant. Elle est très utile aux organisateurs pour comprendre ce qui s'est bien ou mal passé durant le séjour. Cette évaluation permet surtout d'apprécier les prestations de nos fournisseurs, transporteurs, hôteliers, restaurateurs, voyagistes et autres prestataires de services touristiques et d'en tirer les conséquences. Il est donc demandé de détailler les commentaires plutôt que de formuler une appréciation laconique en forme de 😊 par exemple.

Vidéothèque

Un administrateur d'EDELVEIS se fait l'opérateur bénévole de la vidéothèque associative. Dès la réunion préparatoire, chacun peut se mettre en rapport avec lui pour proposer la projection de clips vidéo ou diaporamas de ses propres montages, films ou photos. Des montages pourront être proposés aux adhérents en guise de souvenir sous forme de DVD ou clé USB. Ses coordonnées seront communiquées lors de chaque réunion préparatoire.

Echéancier

Fin août ⇨ (année N-1)	Parution du programme des voyages (année N) et du délai de préinscription . Versement de 50 € par personne et par destination souhaitée.
Fin d'année (année N-1)	Adhésion ou renouvellement d'adhésion. L'adhésion est obligatoire pour voyager. Elle permet aux adhérents de recevoir les différents documents d'EDELVEIS : la lettre aux adhérents, le programme annuel et les fiches de voyages.
Premier semestre (année N)	Assemblée Générale
Au cours du premier semestre (année N)	Parutions échelonnées <u>des fiches d'inscription de voyages</u> Retour des fiches d'inscription Avec le premier acompte + option annulation + la chambre individuelle + l'acheminement (facultatif) L'option annulation prend effet à la date de son versement. Un deuxième acompte est demandé quatre mois avant le départ
Au moins un mois avant le départ	Réunion préparatoire Versement du solde du prix du voyage à la réception de la facture auquel on enlève les 50 € de préinscription En cas d'absence à la réunion préparatoire, le solde sera réglé par chèque ou par virement, directement au trésorier.
Jour du départ	Fin de l'option annulation souscrite. Prise d'effet de l'assurance interruption de séjour
Retour en fin du séjour	Fin de validité de l'option interruption de séjour et de la garantie assistance.
Dans les jours suivant le retour	Les voyageurs qui souhaitent projeter des films ou photos prendront contact avec le responsable vidéo de même que ceux qui souhaitent commander des DVD des voyages. Retourner la fiche d'évaluation
Après voyage	Dates et lieux des réunions sont régulièrement publiés dans les lettres aux adhérents.

Mise à jour par le C.A. le 21 juillet 2026

